

Septembre 2023

Le C.G.O.S & VOUS

PUBLICATION BIANNUELLE DU C.G.O.S
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - CORSE

**LE C.G.O.S POUR
TOUTES LES FAMILLES**

LISEZ-MOI !






NOUVEL AGENT ?



Illustrations : Frédéric Péault

Bénéficiez du C.G.O.S !

-  Créez votre compte
-  Ouvrez vos droits
-  Profitez de notre action sociale

• • • • www.cgos.info



ENTRETIEN AVEC ALEXANDRE AUBERT, PRÉSIDENT DU C.G.O.S



Les agents ont conscience du vrai rôle d'amortisseur social que joue le C.G.O.S



Votre Assemblée générale s'est tenue le 15 juin dernier, qu'en retenir-vous ?

Nous avons dû constater un déficit sur 2022, ce qui n'était pas vraiment une surprise suite à l'explosion des demandes post pandémie. Nous pensions que l'année 2022 serait exceptionnelle, mais 2023 l'est tout autant, notamment au niveau des offres vacances qui ont poursuivi leur hausse. Ne pouvant nous permettre d'être en déficit tous les ans, des décisions rapides ont été prises afin de réguler notre participation aux vacances. Dans un sens, nous sommes heureux d'être victimes de notre succès car cela prouve que nous jouons un rôle important. L'enjeu aujourd'hui est aussi de repenser le financement du C.G.O.S afin qu'il ne soit plus calculé sur une grille indiciaire plafonnée, mais que l'assiette des contributions repose sur l'intégralité du traitement de toutes les catégories d'agents. Des dispositions pourraient être prises d'ici la fin de l'année, ce qui serait aussi un moyen de renforcer notre statut juridique et de mieux pérenniser nos actions dans le temps.

Quels ont été les faits marquants de ce début d'année 2023, et quel est le prochain chantier ?

Je pense qu'à la suite de la crise sanitaire, les agents ont pris conscience du vrai rôle d'amortisseur social que joue le C.G.O.S. En témoigne l'augmentation de nouveaux agents demandant l'ouverture de leurs droits. Notre ambition reste de s'assurer que nous sommes bien en adéquation avec leurs besoins et d'y répondre. C'est dans cette dynamique qu'un de nos chantiers les plus importants en 2023 consiste à poursuivre la digitalisation de nos services. L'objectif est ainsi d'offrir aux agents un accès intuitif à leurs démarches. Nous souhaitons proposer des offres adaptées à leurs situations et poursuivre le dispositif des offres complémentaires aux établissements qui le souhaitent.

2023 c'est aussi une réflexion autour de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC), pouvez-vous nous en dire plus ?

Dans le cadre de la Loi de transformation de la Fonction publique, nous menons une réflexion commune avec la FHF et les organisations syndicales sur la PSC. Nous devons nous demander quel rôle le C.G.O.S va avoir dans cette réforme en tant que seul organisme paritaire dans la fonction publique hospitalière depuis plus de 60 ans. C'est aussi se questionner sur l'équité de la réforme pour les différents corps de métier des secteurs sanitaires et médico-sociaux, alors qu'elle peut constituer un véritable levier managérial de gestion des ressources humaines, ou encore évoquer la notion de concurrence entre les établissements qu'elle pourrait instituer si elle était mal appliquée, ce que nous voulons absolument éviter.

Entretien p. 3

Le C.G.O.S pour toutes les familles p. 4 et 5

Vous et votre famille p. 6 et 7

Vacances p. 8 et 9

Avantages & Services + p. 10 et 11

Billetterie & Loisirs p. 12

Prestations et Actions p. 13 et 14

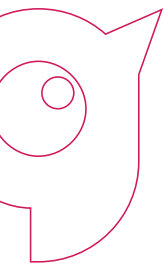
Offres personnels médicaux p. 15



Le C.G.O.S & Vous est une publication biannuelle éditée par le Comité de Gestion des Œuvres Sociales des Établissements Hospitaliers Publics (C.G.O.S) 101, rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13. Association loi 1901, déclarée sous le n°60/1030 à la préfecture de Paris. Siren 775682321.

Directeur de la publication : Alexandre Aubert, Président du C.G.O.S. Directeur général : Didier Jégu. Directrice générale adjointe et Directrice de la Communication : Sylvie Parthonnaud. Publication conçue et réalisée par le département Communication. Responsable : Edith Bernard. Coordination et rédaction : Catherine Collet, Sabrina Llorca, Carmélita Miguet. Conception graphique : Hugues Bourcy. Interview p.3 : CitizenPress. Exécution : Groupe Burlat. Impression : Imprimerie de Compiègne © Crédits photos : Franck Beloncle, iStock. Tous droits d'auteurs réservés. Reproduction interdite. L'ensemble des propositions C.G.O.S sont exclusivement réservées aux personnels des établissements adhérents du C.G.O.S.





Le C.G.O.S pour toutes

Famille « traditionnelle » ou recomposée, découvrez les conditions pour que vos enfants profitent pleinement du C.G.O.S, quelle que soit leur situation.



Vos enfants sont à la charge fiscale de votre foyer

Si vous avez des enfants de moins de 21 ans, au 31 décembre de l'année en cours et qu'ils figurent sur votre avis d'impôt sur le revenu, ils peuvent tous bénéficier du C.G.O.S.

Deux exceptions à cette limite d'âge :

- les enfants scolarisés peuvent percevoir la prestation Études-éducation-formation jusqu'à l'âge de moins de 26 ans au 31 décembre de l'année en cours,
- les enfants en situation de handicap, titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) avec un taux d'incapacité à partir de 80 %, bénéficient du C.G.O.S sans limite d'âge.

Vos enfants sont en garde alternée

Si vos enfants sont en garde alternée, les montants versés sont les mêmes que s'ils étaient à 100 % à votre charge fiscale.

Vous êtes un couple d'hospitaliers

Si vous êtes en couple avec un autre agent hospitalier, la règle générale est que vos enfants bénéficient une seule fois d'une prestation, à l'exception de ces prestations pour lesquelles le versement est doublé : Naissance-adoption, Enfant en situation de handicap ou Décès.

Vous êtes une famille monoparentale

Si vous élevez seul vos enfants à charge, une demi-part supplémentaire vous est accordée dans le calcul du quotient familial, ce qui le réduit et vous avantage dans les montants versés.



Il est donc important de mentionner sur votre dossier C.G.O.S, en plus de votre conjoint, tous vos enfants qu'ils soient ou non à votre charge fiscale pour pouvoir, par exemple, les inscrire avec vous aux offres vacances du C.G.O.S !



Vos enfants ne sont pas à la charge fiscale de votre foyer

Cette situation revêt plusieurs cas de figure :

Si vous êtes divorcé ou séparé, vos enfants qui ne sont pas à votre charge fiscale, âgés de moins de 21 ans au 31 décembre de l'année en cours, peuvent bénéficier uniquement des prestations et offres suivantes :

- offres de vacances, séjours pour enfants et adolescents,
- prestation Vacances enfants et adolescents,
- prestation Centre de loisirs et accueil périscolaire,
- prestations Noël des enfants et Vacances enfants en situation de handicap dans les régions où elles sont proposées.

Si votre conjoint n'est pas agent hospitalier et qu'il a des enfants qui ne sont pas à la charge fiscale de votre foyer commun : ceux-ci ne bénéficient pas des prestations du C.G.O.S.

En cas de décès de l'agent

Si un agent en activité décède, ses enfants peuvent continuer à bénéficier du C.G.O.S selon des règles bien spécifiques. Le Contact C.G.O.S est disponible pour accompagner les proches.



les familles



“ Tout est une question de charge fiscale de votre foyer ! ”

? Des questions ? Nos réponses ! !

Je suis séparé de mon conjoint et je m'occupe seul de mon enfant : à combien de billets de spectacles subventionnés ai-je droit ?

En tant que célibataire, vous avez droit à 2 billets, plus 1 pour votre enfant à charge : vous pouvez donc acheter jusqu'à 3 billets avec une participation pour votre foyer.

Mon conjoint non-hospitalier a des enfants qui ne sont pas à charge fiscale de notre foyer, pouvons-nous tout de même voyager ensemble ?

Oui, vous pouvez voyager tous ensemble mais les enfants de votre conjoint ne pourront pas profiter de la participation du C.G.O.S. Pour cela, contactez directement l'opérateur de tourisme.

Mes enfants souhaitent partir en vacances seuls ou avec des amis : est-ce possible ?

Pour partir seul et bénéficier des offres Vacances C.G.O.S, votre enfant doit être majeur et avoir moins de 21 ans l'année de sa réservation. S'il souhaite partir avec un ami non bénéficiaire du C.G.O.S, la famille de cet ami devra contacter directement l'opérateur de tourisme concerné pour connaître les modalités de réservation.

Je suis affilié à la Complémentaire Retraite des Hospitaliers (CRH), que recevront mes enfants si je décède avant ma retraite ?

Si un agent affilié décède avant de bénéficier de son épargne retraite CRH, un capital sera versé aux proches qu'il a lui-même désignés et qui peuvent être ses enfants. Avec cette garantie décès, qui est automatiquement incluse au contrat, les bénéficiaires désignés perçoivent un capital dont le montant sera au minimum égal à l'intégralité des cotisations que l'affilié a versées.



Interview

Stéphanie M.
Cadre de santé
aux Hospices Civils
de Beaune (21)

Vous avez une famille recomposée, pouvez-vous nous dire quelques mots ?

Je suis cadre supérieure de santé et suis à la tête d'une famille composée de mes 3 enfants et de mon conjoint. J'ai encore à ma charge 2 enfants qui sont à l'école primaire alors que mon ainée, qui a 21 ans, vient de quitter le domicile. Mes deux petits sont en garde alternée.

Quelles sont les prestations du C.G.O.S que vous utilisez régulièrement ?

Nous profitons fréquemment des prestations, surtout pour la garde et les activités des enfants. L'avantage, c'est que j'en bénéficie en totalité bien qu'ils soient en garde alternée. Nous avons notamment acheté des billets pour visiter des parcs animaliers. La prestation Primaire m'a bien aidée pour mes dépenses lors de l'année scolaire. Et, celle que nous utilisons le plus souvent est la prestation Centre de loisirs et accueil périscolaire pour la garde des petits en dehors des heures scolaires.

Est-ce que tous les membres du foyer en profitent ?

Il y a encore quelque temps, tous mes enfants sans distinction profitaient des nombreuses prestations du C.G.O.S. Maintenant que mon ainée a quitté le foyer, et comme elle a plus de 21 ans, elle ne pourra plus bénéficier de certaines offres comme c'était le cas auparavant. Lorsque je pars en vacances, mon conjoint en profite également comme je l'ai déclaré annuellement sur mon dossier C.G.O.S. Nous profitons tous ensemble des offres du C.G.O.S !



Afin de vous accompagner au cours de votre vie, le C.G.O.S vous propose un ensemble de prestations adaptées à chacun de vos évènements personnels et familiaux, dont voici quelques exemples.



agent.cgos.info 

Pour bénéficier pleinement du C.G.O.S, connectez-vous sur votre Espace agent sécurisé. Vous pourrez ainsi :

- Ouvrir vos droits, modifier vos données personnelles,
- Télécharger vos formulaires, demander vos prestations et suivre leur traitement...,
- Contacter le C.G.O.S par messagerie.

AIDE REMBOURSABLE LOGEMENT

Le C.G.O.S vous propose une aide remboursable Logement. Versée après étude en commission, cette aide vous permet de financer vos dépenses de :

- location ou colocation (dépôt de garantie, frais d'agence, premier mois de loyer),
- déménagement (effectué par vos propres moyens ou par des professionnels),
- travaux d'aménagement,
- frais d'accession à la propriété (notamment les frais notariés, de raccordement de gaz ou d'eau...).

Le montant de l'aide est défini dans la limite des dépenses présentées par des justificatifs. Son remboursement est effectué par prélèvement sur compte bancaire.

Vos contacts



01 45 70 82 20



www.cgos.info



Facebook.com/leCGOS



Le Contact C.G.O.S
présent dans votre établissement





NAISSANCE-ADOPTION

La prestation Naissance-adoption est versée à l'occasion d'une naissance ou de l'adoption plénière d'un enfant mineur. Les naissances ou adoptions multiples donnent droit à autant de prestations que d'enfants.

Date limite d'envoi de la demande : 6 mois après la naissance (ou la date de reprise de travail à l'issue du congé maternité) ou après la date de l'adoption.

CESU-GARDE D'ENFANTS

Si vous payez des frais de garde pour vos enfants âgés de 6 ans maximum*, à votre charge fiscale, vous pouvez commander au C.G.O.S des Cesu entièrement préfinancés. Ils vous permettront ensuite de régler directement vos frais de garde. Vous pouvez commander une seule fois par an un montant par enfant, selon votre quotient familial et l'âge de votre enfant. Le C.G.O.S effectue 4 commandes par an, en avril, juillet, octobre et décembre.

Date limite d'envoi : 30 novembre 2023.

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous avez un enfant à charge en situation de handicap de moins de 20 ans, ayant un taux d'incapacité à partir de 50 %, le C.G.O.S vous verse une prestation qui dépend de votre quotient familial. Un montant minimum est toujours versé, quel que soit votre quotient familial (ou si vous n'avez pas joint votre avis d'impôt sur les revenus à votre dossier C.G.O.S). Le versement est effectué sur votre compte bancaire dans le mois qui suit le traitement de la prestation.

Date limite d'envoi : 30 septembre 2023. Ne tardez pas !

DÉPART À LA RETRAITE

Cette prestation est versée lors de votre départ à la retraite :

- si vous partez à la retraite ou en congé de fin d'activité,
- si vous cessez vos fonctions pour invalidité imputable ou non au service (ou inaptitude physique),
- en cas de décès alors que vous êtes en activité.

Les périodes d'activité à temps partiel comptent au même titre que celles effectuées à temps plein.

Quand cette prestation est versée suite à invalidité (ou inaptitude physique), décès ou disponibilité d'office pour maladie, le nombre d'années de service pris en compte est tel qu'il s'établirait au 62^e anniversaire de l'agent.

C'est le Contact C.G.O.S de votre établissement qui doit effectuer votre demande de prestation.

zoOm SUR...

LES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Bientôt une nouvelle plateforme gratuite d'informations juridiques proposée par le C.G.O.S :



Vous cherchez une réponse à une question d'ordre juridique ? Vous trouverez sur cette plateforme des informations en fonction de la thématique souhaitée (famille, impôts, modèles de lettres, immobilier...) ainsi que différents guides.

Et, si vous ne trouvez pas la réponse recherchée, vous pourrez formuler une demande de renseignement juridique, personnelle et confidentielle :

- **par Internet** : en complétant une demande en ligne depuis la plateforme,
- **par téléphone** : au 02 38 799 787 du lundi au vendredi de 9h à 19h.

+ d'infos sur cgos.info



* ou enfant en situation de handicap à partir de 80 %, quel que soit son âge au-delà de 6 ans.



Vous avez envie de vacances en profitant de réductions très avantageuses ? Découvrez les différentes offres proposées par le C.G.O.S avec des tarifs adaptés à toutes les familles et des remises pour tous !



OFFRES POUR LES ADULTES ET LA FAMILLE

PRIX MINI

Découvrez nos 21 séjours en France fortement subventionnés, afin de permettre à tous de partir en vacances.

La participation financière du C.G.O.S dépend de votre quotient familial :

Jusqu'à 680	58 %	De 880,01 à 1030	50 %
De 680,01 à 780	54 %	De 1030,01 à 1270	48 %
De 780,01 à 880	52 %	Supérieur à 1270*	10 %

Le nombre de places étant limité, les réservations se font par tirage au sort. Les agents tirés au sort recevront un sms entre le 26 et le 28 septembre. Dans un délai maximum de 72 heures après réception du SMS, les agents devront confirmer leur réservation en réglant un acompte de 100 €.

PRIX RÉDUIT

Nous vous proposons des séjours en France incluant une participation significative du C.G.O.S qui dépend de votre quotient familial :

Jusqu'à 1270	35 %	Supérieur à 1270*	10 %
--------------	-------------	-------------------	-------------

Les offres Prix réduit sont ouvertes à la vente à partir du 3 octobre 2023. Ne les manquez pas et effectuez vos réservations au plus vite. Attention, le nombre de places est limité !

LIBRE ÉVASION

Libre évasion avec participation

Bénéficiez de réductions sur les offres de vacances proposées par plus de 60 grands noms du tourisme, en France ou à l'étranger. Ces réductions comprennent une participation du C.G.O.S de :

- 10 % sur les offres de vacances en France et sur les locations sans transport dans l'Union européenne.
- 4 % sur les offres à l'étranger et dans les DOM-TOM.
- 50 % sur les séjours d'organismes spécialisés dans l'accueil des personnes en situation de handicap.

Profitez de ces offres avantageuses sans limite, pour vivre des vacances inoubliables !

Libre évasion sans participation

Pour encore plus de choix, plusieurs opérateurs de tourisme proposent des réductions pouvant atteindre 50 % sur une sélection d'offres grand public.

Infos pratiques

L'assurance n'est pas incluse dans les tarifs Prix mini et Prix réduit. Contactez l'opérateur de tourisme concerné pour obtenir des informations sur le coût de l'assurance, les frais en cas d'annulation...

Les conditions générales de ventes sont propres à chaque opérateur de tourisme, consultez-les pour obtenir le calendrier de versement des acomptes et du solde du séjour.

*ou avis d'impôt sur les revenus non joint au dossier C.G.O.S 2023.

OFFRES POUR LES ENFANTS & ADOLESCENTS

Toutes les offres proposées pour les enfants et les adolescents sont valables pour des séjours en France et à l'étranger.

PRIX RÉDUIT

Nous vous proposons des séjours à Prix réduit spécialement conçus pour vos enfants. Profitez d'une participation significative du C.G.O.S, qui dépend de votre quotient familial :

Jusqu'à 680	65 %	De 880,01 à 1030	45 %
De 680,01 à 780	60 %	De 1030,01 à 1270	40 %
De 780,01 à 880	50 %	Supérieur à 1270*	10 %

Veuillez noter que, le nombre de places étant limité, il est nécessaire de réserver rapidement. Ces offres Prix réduit sont ouvertes à la réservation à partir du 14 septembre 2023.

LIBRE ÉVASION

Bénéficiez de réductions sur l'ensemble des offres de vacances proposées par 15 grands noms du tourisme.

Les réductions affichées comprennent une participation du C.G.O.S qui dépend de votre quotient familial :

Jusqu'à 680	50 %	De 880,01 à 1030	30 %
De 680,01 à 780	45 %	Supérieur à 1030*	25 %
De 780,01 à 880	35 %		

Faites vivre des vacances inoubliables à vos enfants !



PRESTATIONS VACANCES

La prestation Vacances adultes et famille vous est proposée afin de contribuer aux dépenses liées à vos vacances sur le territoire français ou à l'étranger, dans des établissements agréés tels que des locations homologuées, des campings, des hôtels... Depuis le 1^{er} janvier 2023, les frais de transport tels que l'avion, le train, le bateau et le bus sont également pris en compte.

La prestation Vacances enfants et adolescents est destinée à soutenir les frais occasionnés par les vacances de vos enfants dans des structures agréées, telles que des classes de découvertes, des voyages scolaires, des séjours linguistiques, des séjours culturels, des séjours éducatifs, des centres de vacances, des séjours à thèmes...

→ Pour ces prestations, vous pouvez envoyer une ou plusieurs demandes dans la limite du montant annuel de la prestation. **La demande doit être envoyée une fois le séjour effectué au plus tard le 31 janvier 2024.**

ZOOM SUR...

LES COUPS DE CŒUR

Découvrez dès maintenant nos séjours à la neige qui raviront toute la famille.

- **Pour les enfants et les adolescents** : un séjour tout compris aux Orres. Une semaine d'aventure, de glisse et de moments mémorables.
- **Pour les adultes** : un séjour exclusivement réservé aux adultes aux Karellis. Profitez d'une semaine de ski, de détente et de convivialité.
- **Pour toute la famille** : un weekend de 3 jours de plaisir à Ceillac-en-Queyras.

Que vous soyez seul, en famille ou en couple, ces offres vous promettent des moments de joie, de découverte et de détente !



→ Retrouvez toutes nos offres sur **cgos.info**, rubrique **VACANCES**



AVANTAGES & SERVICES +



Avantages Conso et Services + vous permettent de bénéficier toute l'année de réductions et d'offres préférentielles pour améliorer votre pouvoir d'achat. Des tarifs intéressants dans de nombreux univers, rien que pour vous !



OFFRES AVANTAGES CONSO

PRESSE MAGAZINE

Choisissez votre magazine parmi une sélection de plus de 275 titres de presse grand public et professionnelle à tarifs remisés. En fonction de vos préférences, vous avez le choix entre des abonnements papier/numérique. Toutes les catégories sont représentées : magazines féminins, gastronomie, métiers de la santé, jeunesse, télévision... le plus difficile sera de choisir !

CARTES & CHÈQUES RÉDUCTIONS

Découvrez notre large sélection de cartes cadeaux et d'e-cartes cadeaux à tarifs réduits. Vous pouvez opter pour des chèques ou des cartes mono-enseigne ou pour des supports multi-enseignes pour plus de souplesse. De nombreux univers sont présents chez de grands noms de la distribution : mode & shopping, hypers et supermarchés, maison...

COFFRETS CADEAUX

Vous souhaitez offrir un coffret cadeau original ? Ne passez pas à côté des offres de nos 3 partenaires : Dakotabox, Smartbox et Wonderbox. 16 % de remise sont proposées toute l'année, avec en plus des réductions spéciales pour les grandes occasions comme Noël.

Commandez sur **cgos.info**, rubrique **AVANTAGES CONSO** ou par téléphone au 01 70 56 59 24 (du lundi au samedi, de 8h30 à 18h30)



Quels sont les frais de commande ?

Presse magazine

2 € de frais de traitement par commande.

E-cartes cadeaux et Coffrets cadeaux

Gratuit, aucun frais supplémentaire.

Cartes cadeaux physiques

2 € de frais de traitement par commande sont à régler, auxquels il faut ajouter des frais d'envoi, qui dépendent du montant total de la commande :

- 2 € (Lettre verte) ou 4 € (Recommandé R2) pour les commandes jusqu'à 153 €
- 6 € (Recommandé R3) pour les commandes comprises entre 153,01 € et 458 €
- 8 € (Valeur déclarée) pour les commandes comprises entre 458,01 € et 5 000 €.

OFFRES SERVICES +

VOITURES D'OCCASION

Pourquoi attendre si on peut avoir sa voiture sous quelques jours ?

En partenariat avec 105 points de vente agréés en France, le service de voitures d'occasion effectue une recherche personnalisée, en seulement 24h, de voitures d'occasion récentes (6 à 18 mois). En plus de prix promotionnels négociés au niveau national, vous bénéficiez d'une garantie constructeur de 1 à 2 ans.

→ Renseignements sur **cgos.info**, rubrique **SERVICES +** ou par téléphone au 02 98 96 84 84

VOITURES NEUVES

Profitez de remises jusqu'à 42 % sur des véhicules neufs ! Un large choix de marques françaises et étrangères sont proposées, toutes options possibles. Calculez directement en ligne le prix d'achat de votre véhicule et faites-vous livrer près de votre domicile. Des ventes flash et des promotions sont à découvrir chaque semaine sur le site internet.

→ Renseignements sur **cgos.info**, rubrique **SERVICES +** ou par téléphone au 01 47 76 74 54

LOCATION DE VÉHICULES

Des vacances ? Un déménagement ? Nos partenaires Europcar et H-Réza vous proposent leur large réseau de locations de véhicules en France et dans de nombreux pays, avec des remises allant jusqu'à 15 % !

→ Découvrez nos deux partenaires sur **cgos.info**, rubrique **SERVICES +**



ASSURANCES

Assurances auto ou 2 roues, habitation & accidents et famille ou protection juridique : grâce à l'accord du C.G.O.S avec la GMF, premier assureur des agents du service public, profitez de tarifs avantageux sur vos assurances.

→ Renseignements sur **cgos.info**, rubrique **SERVICES +** ou par téléphone au 0 970 809 830

SOUTIEN SCOLAIRE

Vos enfants vous diront merci !

Prendre des cours de soutien scolaire, à domicile ou en ligne, permet de bénéficier d'un véritable accompagnement scolaire. Anacours, Domicours, Complétudes et Cours Legendre : de grands noms du secteur sont à votre écoute pour accompagner au mieux vos enfants, le tout à prix négociés.

→ Découvrez tous nos partenaires sur **cgos.info**, rubrique **SERVICES +**

ZOOM SUR...



LES NOUVEAUTÉS DE L'AUTOMNE

COURS ADO

Avec ses 32 agences, Cours Ado propose une nouvelle offre de cours particuliers, de la grande section de maternelle à la préparation à différents concours jusqu'à Bac+2.

Frais de dossiers offerts et jusqu'à 5 € de remise par heure de cours.

KINOUGARDE

Sorties de crèche ou d'école, gardes du mercredi, du samedi, pendant les vacances... Kinougarde est le spécialiste de la garde d'enfants à domicile. La sécurité, le bien-être et l'éveil de votre enfant sont la priorité de ces nounous.

96 € de frais d'inscription offerts.

→ Découvrez bientôt ces deux nouveaux partenaires sur **cgos.info**, rubrique **SERVICES +**



Le C.G.O.S vous propose toute l'année une sélection de spectacles, de sorties culturelles ou de loisirs à des prix préférentiels.



BILLETTERIE & LOISIRS

Envie d'une journée dans un parc d'attractions, d'une soirée sous le signe de la musique ou d'une « toile » en amoureux ? Pensez C.G.O.S !

Une large offre est proposée dans deux rubriques :

LOISIRS : bien-être, sport-détente...

BILLETTERIE : parcs de loisirs et zoos, visites, spectacles, cinéma...

Quels types de billets peuvent être achetés ?

Nous proposons plusieurs types de billets :

- **Avec participation** : tarifs négociés comprenant une participation du C.G.O.S, en offres limitées
- **Prix négociés** : tarifs négociés sur des événements sélectionnés, ouverts à tous
- **Prix CSE** : remises sur des prix grand public de centaines d'offres, ouvertes à tous
- **Prix publics** : certains spectacles très prisés proposés au tarif public afin de vous permettre de réserver des places.

zOoM SUR...



LA LOCATION DE MATÉRIEL DE SKI

Préparez vos prochaines vacances à la montagne cet hiver en réservant à l'avance votre matériel, directement en ligne depuis notre site.

Les plus grands spécialistes du marché vous font bénéficier des réductions négociées par le C.G.O.S ainsi que d'offres promotionnelles à certaines périodes de l'année : Intersport, Skiset, Skimium et Sport 2000.

→ Retrouvez toutes nos offres sur **cgos.info**, rubrique **LOISIRS / sports d'hiver**.

BILLETTERIE RÉGIONALE

Le C.G.O.S Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse vous propose un programme de Billetterie exceptionnelle pour Noël, en vente au cours de ce mois de septembre :

- **OK Corral**, le 18 novembre et le 13 décembre 2023 : 300 places à 9 € pour chaque date.
- **Musée Océanographique de Monaco**, le 2 décembre 2023 : 300 places à 9 €.
- **Magic Park Land**, le 3 décembre 2023 : 300 places à 9 €.
- **Marineland**, les 9 et 17 décembre 2023 : 300 places à 9 € pour chaque date.
- **Village des automates et Montopoto**, le 10 décembre 2023 : 300 places à 9 €.
- **Zoo de la Barben** le 13 décembre 2023 : 300 places à 9 €.

→ Retrouvez toutes nos offres sur le **cgos.info**, rubriques **BILLETTERIE** ou **LOISIRS**

PRESTATIONS ET ACTIONS 2023

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR - CORSE

Le versement des prestations est susceptible d'être interrompu en cours d'année en raison d'un grand nombre de demandes.

VOUS ET VOTRE FAMILLE

NAISSANCE-ADOPTION

175 € par enfant

Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption

CESU - GARDE D'ENFANTS (Enfant jusqu'à 6 ans)

- Etablissements assurant l'accueil des enfants
- Assistante maternelle agréée, personnel employé...

Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfant.
Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :

	0-3 ans		4-6 ans	
Jusqu'à 680	600 €	300 €	De 880,01 à 1030	300 € 150 €
De 680,01 à 780	500 €	250 €	De 1030,01 à 1270	200 € 100 €
De 780,01 à 880	400 €	200 €	Supérieur à 1270**	200 € 100 €

Date limite : 30 novembre 2023

CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Enfant de 3 à 18 ans)

- Garderie périscolaire
- Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement
- Activités de soutien scolaire

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 580	130 €	De 780,01 à 1030	105 €
De 580,01 à 780	115 €	Supérieur à 1030**	95 €

Date limite : 31 janvier 2024

ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION

- Du Primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans)
- Hébergement à partir du lycée

FERMÉ POUR 2023

Année scolaire 2022-2023. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1270 maximum, et selon le niveau de scolarité

Date limite : 31 juillet 2023

ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP (Enfant jusqu'à 19 ans)

- Taux d'incapacité à partir de 50 %

Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà de 1270**

Date limite : 30 septembre 2023

CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE*

20 € par jour d'absence (selon attestation AJPP de la CAF)

Pas de date limite d'envoi

CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE*

20 € par jour d'absence

Date limite : 4 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale

DÉCÈS

- Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale

750 €

Date limite : 6 mois après le décès

AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE*

Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :

Jusqu'à 370	46 %	De 371 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %
-------------	-------------	--------------	-------------	-----------------	-------------

Demande établie par l'établissement

AIDES

- Aides exceptionnelles non remboursables
- Aides remboursables
- Aide remboursable Logement

Demande soumise à l'étude de la Commission permanente des aides et secours, qui définit le type d'aide et le montant.
(aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)

RENSEIGNEMENT JURIDIQUE

Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone 02 38 799 787 :
du lundi au vendredi de 9h à 19h.

NOËL DES ENFANTS (Enfant de 1 à 12 ans)

Chèque cadeau CADHOC de **30 € par enfant**, adressé à votre domicile
Date limite : Dossier C.G.O.S envoyé avant le 31 août 2023

RETRAITE

DÉPART À LA RETRAITE

Montant forfaitaire par année de service :

Indice jusqu'à 505	54 €	Indice supérieur à 765	44 €
Indice de 506 à 765	49 €	Demande établie par l'établissement	

PRESTATION ANNUELLE RETRAITÉS

Non cumulable l'année de versement de la prestation Départ à la retraite
Montant annuel versé selon le quotient familial, jusqu'à 1270 maximum :

Jusqu'à 330	420 €	De 460,01 à 560	300 €
De 330,01 à 400	360 €	De 560,01 à 1270	200 €
De 400,01 à 460	330 €	Date limite : 31 octobre 2023	

*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S *** Sous réserve budgétaire

● VACANCES

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS (Enfant jusqu'à 20 ans)

- Séjours avec hébergement

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 680	240 €	De 880,01 à 1030	160 €
De 680,01 à 780	190 €	Supérieur à 1030**	100 €
De 780,01 à 880	180 €		

Date limite : 31 janvier 2024

VACANCES ADULTES ET FAMILLE

- Locations, séjours, voyages (en France ou à l'étranger)

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 780	170 €	De 1030,01 à 1270	100 €
De 780,01 à 1030	120 €	Supérieur à 1270**	80 €

Date limite : 31 janvier 2024

CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 680	50 % dans la limite de 380 €
De 680,01 à 780	45 % dans la limite de 380 €
De 780,01 à 880	35 % dans la limite de 380 €
De 880,01 à 1030	25 % dans la limite de 380 €
Supérieur à 1030**	15 % dans la limite de 380 €

Date limite : 31 octobre 2023

OFFRES DE VACANCES

Plusieurs offres proposées :

- **Coups de cœur de votre région** • **Prix mini** • **Prix réduit**
- **Libre Évasion avec ou sans participation**

Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du cgos.info

● BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTE

- Montant minimum des frais acquittés : 20 €

Une seule prestation versée par année

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 580	150 €	De 680,01 à 880	100 €	Supérieur à 1030**	80 €
De 580,01 à 680	120 €	De 880,01 à 1030	90 €		

Date limite : 30 novembre 2023

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ENFANT (Enfant jusqu'à 20 ans)

Une seule prestation versée par année

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 680	110 €	De 680,01 à 1030	95 €	Supérieur à 1030**	80 €
-------------	--------------	------------------	-------------	--------------------	-------------

Date limite : 30 novembre 2023

CHÈQUES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque

50 % de participation C.G.O.S

Commandes : 120 € (64,10 € à régler) **ou 240 €** (124,10 € à régler)
(frais de recommandés compris)

Dates limites* : 30 novembre 2023 pour les commandes papier et 31 décembre 2023 pour les commandes en ligne**

BILLETTERIE

- Parcs de loisirs et animaliers, concerts, spectacles, cinéma, musées et monuments, sports et détente, sorties culturelles et de loisirs...

Plusieurs tarifs proposés :

- **Prix avec participation** • **Prix négociés** • **Prix CSE**

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du cgos.info ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

● AVANTAGES

AVANTAGES CONSO

- Presse magazine, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du cgos.info

SERVICES+

- Soutien scolaire, location et achat de véhicules neufs et d'occasion, assurances auto et habitation...

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du cgos.info

crh.cgos.info Découvrez la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, le plan d'épargne retraite du C.G.O.S.

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le cgos.info

Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.



*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S *** Sous réserve budgétaire



BILLETTERIE

LOISIRS

VACANCES



SERVICES +

AVANTAGES
CONSO

ÉPARGNE
RETRAITE

→ Personnel médical,
VOUS AUSSI,
bénéficiez des offres
du C.G.O.S !



Consultez le site

pm.cgos.info



**Le C.G.O.S
fête les 60 ans de
la Complémentaire
Retraite
des Hospitaliers !**

**Depuis 1963, la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, créée par le C.G.O.S,
est aux côtés des agents hospitaliers pour préparer leur retraite.
60 fois merci aux 350 000 agents hospitaliers affiliés qui nous font confiance !**

APPELEZ-NOUS AU

0 800 005 944 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

RENDEZ-VOUS SUR

crh.cgos.info

maartva - Crédits photos: J.Deyra, Getty Images.

C.G.O.S
action sociale & solidaire

**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE** DES HOSPITALIERS
L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S



C.G.O.S, association loi 1901, déclarée sous le numéro 60/1.030 à la préfecture de Paris - Allianz Retraite - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des Assurances - Société anonyme au capital de 101 252 544,51 € - 1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 824 599 211 RCS Nanterre.